



## COMPTE – RENDU

### BUREAU SYNDICAL

**31 août 2018 – 10h30**

**PRESENTS** : MM. BALAÏ Pascal – PASSAS Jean-Claude – AUDRAS Maurice – Mme FOUR Béatrice – HEYRAUD Gérard – Christian VERNEY – Bernard FAYA – André BLACHON

**ABSENTS & non excusés** : MM. BLACK - BERTRAND

**ABSENTS & excusés** : MM. NOUAILLE – ROCHE - FERREYRE

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : \*\*\*

**Date de la convocation** : 9 Août 2018

**Secrétaire de séance** : M. Gérard HEYRAUD

**Egalement présent** : M. EYSSERIC (directeur) et Mme RUIZ (secrétaire)

-----  
Le compte-rendu de la réunion du 22 juin est validé à l'unanimité des membres présents.  
-----

### NEGOCIATION DE LA FIN DU CONTRAT D'EXPLOITATION EN COURS

Dans le cadre du renouvellement de la concession du service de l'eau, il convient de négocier avec le délégataire sortant, différents points du contrat en cours à réaliser (cartographie, branchements, renouvellement...)

Un projet de protocole est remis aux délégués et la note de bilan est mise à disposition. 2 points importants :

- MAJ Inventaire
- Cartographie (localisation des branchements)
- Travaux : station de Bouzonnet
- Prestations partielles à réaliser
- Quelques entretiens extérieurs

Le Président expose que seule la Société SAUR a fait une offre. M. Heyraud suggère de prolonger le contrat actuel et relancer une consultation.

La question sera soumise au bureau d'étude.

Le Bureau décide également de solliciter le bureau d'étude pour réaliser l'inventaire de l'ensemble des ouvrages existants. Le président est autorisé à signer les devis correspondants aux diverses prestations rajoutées.

### RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Président présente au Bureau le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'exercice 2017, dressé par le Syndicat.

Sont annexés au Rapport le bilan de qualité de l'eau de l'ARS ainsi que le rapport annuel du délégataire et une note d'information de l'Agence de l'eau présentant les différents chiffres liés aux redevances.

Ces documents seront transmis aux communes pour approbation par leur conseil municipal. Il convient d'approuver ce document officiel.

Le Bureau valide à l'unanimité ce document syndical.

### MODIFICATION BUDGETAIRE

Suite à une mauvaise imputation budgétaire sur l'exercice 2017, le mandat 55/2017 (honoraire division parcellaire pour station de pompage de Bouzonnet à Boucieu-le-Roi) doit faire l'objet d'une régularisation. Il propose la décision modificative n° 1/2018 comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
D 21	2111	Acquisition de terrain	1 135.50 €
R 21	2121	Etude sur autre terrain (annulation sur exe. Antérieur)	1 135.50 €

Le nouveau n° d'inventaire est le suivant : 2017BOUZONNET

Cette modification budgétaire fera l'objet d'une validation du Comité syndical.

### TRAVAUX

⇒ Le président présente les travaux coordonnés avec l'assainissement de la commune de St-Félicien : Grande Rue.

Le dossier de consultation des entreprises prévoit une dévolution par appel d'offres ouvert, pour un montant estimé à 170 000 € HT. Cette dévolution qui sera menée par la commune de St-Félicien doit être validée par le Bureau syndical. Le syndicat réalisera la partie AEP via une convention de participation et de groupement de commandes avec la Commune de Saint-Félicien.

Le maître d'œuvre est SDEA. Il convient de désigner 2 membres pour la commission d'appel d'offres. MM. Pascal Balaÿ et Gérard Heyraud sont désignés en qualité de membres à la C.A.O. commune.

Le Bureau autorise le Président à signer les documents contractuels et engager les procédures liées à cette opération groupée.

⇒ Pour information : la construction du réservoir de Jonas a débuté.

### CONVENTIONS DE TRAVAUX

⇒ **St-Félicien : les Soies.** Il s'agit d'une opération de renforcement. Le président doit rencontrer Monsieur le Maire le 7 septembre prochain. Le projet de convention de participation est estimé à 40 000 € HT et la commune prendrait en charge 20% des travaux + le revêtement.

Le Bureau Valide le projet de convention St-Félicien les Soies pour un coût estimé à 40 000, autorise le président à exécuter l'opération et signer la convention de participation avec la commune de St-Félicien.

⇒ **St-Félicien : Grande rue.** Il s'agit d'un groupement de commandes avec le Département de l'Ardèche et le syndicat départemental d'électrification.

La mairie assure la coordination du groupement de commandes, le syndicat réalise par l'entreprise commune les travaux d'A.E.P. et prend en charge directement le coût.

Il présente la convention de participation et de groupement de commandes qui prévoit l'ensemble des répartitions de travaux.

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de travaux et de groupement de commande avec la commune de Saint-Félicien.

⇒ **Colombier le Vieux : zone d'activité.** Une étude est actuellement en cours pour définir les travaux à réaliser et sous quelle forme.

⇒ **Saint-Victor : la tuillère** – Opération d'extension de 3 habitations existantes avec participation de 2 particuliers concernés qui sont favorables à verser une participation sur les branchements soit 4 500 € chacun. Le 3<sup>e</sup> prend en charge les tranchées jusqu'à son habitation.

Le coût total de l'opération est estimé à 33 000 € HT. La commune participe à hauteur de 12 000 € sur la part restante.

Reste à la charge du syndicat la somme de 12 000 € HT.

Le Bureau autorise le Président à signer la convention avec la commune de Saint-Victor.

## DEFENSE INCENDIE

Les contrôles vont pouvoir être planifiés sur les communes de St-Jeure d'Ay, Sarras, St-Victor (salle de Pouyol) et Colombier le Vieux.

## QUESTIONS DIVERSES

- Personnel syndical : Le SERENA va augmenter ses effectifs avec d'une part l'embauche au 3 septembre prochain
- n d'un agent technique chargé de l'entretien des espaces verts et des contrôles de poteaux incendie, et d'autre part l'embauche prévue au 1<sup>er</sup> janvier prochain d'un technicien responsable des branchements neufs et de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire des 2 syndicats.
- Convention avec la SNCF pour passage de canalisations à venir (OZON et Sarras) ainsi que diverses prestations complémentaires. Le Bureau autorise le président à signer les conventions et régler les coûts afférents à ces dossiers.

La séance est levée à 12h15

Ont signé tous les membres présents